

Annexes

Annexe 1 – Définitions

A. Âge moyen

L'âge moyen d'une population correspond à la moyenne des âges de ses membres.

B. État matrimonial

Situation conjugale d'une personne au moment du recensement. Concept utilisé dans les données du recensement de 1986. Les différentes réponses possibles sont :

Marié et non séparé

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé. *Les personnes vivant en union libre sont incluses dans cette catégorie.*

Séparé

Personne actuellement mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint (pour quelque raison que ce soit autre que la maladie ou le travail) et qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Veuf

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Célibataire (jamais marié)

Personne qui n'a jamais été mariée ou dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

C. État matrimonial légal

Situation conjugale légale d'une personne au moment du recensement. Concept utilisé dans les données des recensements de 1991 et de 1996. Les différentes réponses possibles sont :

Légalement marié et non séparé

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé.

Séparé mais toujours légalement marié

Personne actuellement mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint (pour quelque raison que ce soit autre que la maladie ou le travail) et qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Veuf

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Célibataire (jamais marié)

Personne qui n'a jamais été mariée ou dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée. *Les personnes vivant en union libre sont incluses dans cette catégorie.*

D. Enfants

Dans le cadre du recensement, les enfants sont également appelés « fils ou filles jamais marié(e)s ». Ce terme englobe tous les fils et les filles qui sont apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, et qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s). Les fils et les filles qui sont mariés ou qui l'ont déjà été, ou qui vivent en union libre ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement.

E. Famille de recensement

La famille de recensement peut être composée d'un couple actuellement marié (avec ou sans fils ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), d'un couple vivant en union libre (avec ou sans fils ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou d'un parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou fille jamais marié.

F. Ménages collectifs

Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Les données sur les ménages collectifs qui comptent uniquement des résidents étrangers ou temporaires ne sont pas présentées.

Sont inclus dans la catégorie des logements collectifs, les pensions et les maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les maisons de repos, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (camps militaires), les camps de chantier, les prisons, les centres d'accueil, les foyers collectifs, etc.

G. Ménages privés

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

H. Municipalité

Le terme « municipalité » utilisé dans cette publication a un sens général, incluant à la fois les municipalités locales, les territoires amérindiens et les territoires non organisés.

Les municipalités locales sont sous la juridiction du *Code municipal*, de la *Loi sur les cités et villes* ou de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*. Elles sont administrées par un conseil municipal dont les membres sont élus au suffrage universel. Pour une couverture géographique exhaustive du territoire québécois, on considère les territoires amérindiens et les territoires non organisés comme des territoires équivalents aux municipalités locales.

I. Population

L'univers de la population du recensement de 1996 comprend les groupes d'individus suivants¹ :

Résidents permanents

- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus ayant un lieu habituel de résidence au Canada;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont à l'étranger, dans une base militaire ou en mission diplomatique;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont en mer ou dans des ports à bord de navires marchands battant pavillon canadien.

Résidents non permanents

- les personnes au Canada qui demandent le statut de réfugié et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes au Canada titulaires d'un permis de séjour pour étudiant (visa pour étudiant, permis pour étudiant) et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes au Canada titulaires d'un permis de travail et les membres de leur famille vivant avec elles;

¹ Voir également les précisions sur la comparabilité des données d'un recensement à l'autre de la section *Inclusion des résidents non permanents* de l'annexe 2-A.

- les personnes au Canada titulaires d'un permis ministériel (y compris les prolongements) et les membres de leur famille vivant avec elles.

L'univers de la population du recensement de 1996 ne comprend pas les résidents étrangers :

Résidents étrangers

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les membres des forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement (ex. : un visiteur étranger en vacances ou en affaires avec ou sans permis de visiteur).

Le chiffre de la population est déterminé selon la méthode « de jure »; ceci signifie que les personnes ont été dénombrées à leur lieu de résidence habituel, c'est-à-dire le logement où la personne demeure la plupart du temps, quel que soit l'endroit où elles se trouvaient le jour du recensement.

J. Pyramide d'âge

Double histogramme représentant la répartition d'une population par âge et par sexe.

K. Rapport de dépendance

Rapport entre la somme de la population jeune (0-14 ans) et âgée (65 ans et plus), et la population d'âge actif (15-64 ans). Le rapport se calcule comme suit :

$$\{ (0-14 \text{ ans} + 65 \text{ ans et plus}) / (15-64 \text{ ans}) \} * 100$$

L. Rapport de masculinité

Population totale

Nombre d'hommes pour 100 femmes. Le rapport se calcule comme suit :

$$(\text{Nombre d'hommes} / \text{nombre de femmes}) * 100$$

Population de 65 ans et plus

Nombre d'hommes de 65 ans et plus pour 100 femmes du même âge. Le rapport se calcule comme suit :

$$(\text{Nombre d'hommes de 65 ans et plus} / \text{nombre de femmes de 65 ans et plus}) * 100$$